

République Démocratique du Congo – Accord avec KoBold Metals

Signé à Kinshasa, RDC

Le 17 juillet 2025

Considérant que la République Démocratique du Congo (RDC) détient des ressources minérales de classe mondiale qui devraient être développées dans l'intérêt du peuple congolais;

Considérant que KoBold Metals est une société américaine d'exploration minière qui découvre et développe des gisements minéraux en appliquant des technologies parmi les plus avancées au monde et les normes éthiques les plus élevées;

Considérant que la République Démocratique du Congo et KoBold Metals reconnaissent que l'investissement et le développement soutiennent la paix et la prospérité;

Considérant que la République Démocratique du Congo et KoBold Metals soutiennent l'initiative des États-Unis visant à développer le Corridor de Lobito afin de connecter les investissements en RDC à des chaînes d'approvisionnement sécurisées vers les États-Unis;

Considérant qu'en avril 2025, le Président Tshisekedi de la République Démocratique du Congo a reçu à Kinshasa le directeur général de KoBold Metals, Kurt House, pour discuter des propositions de KoBold visant à numériser les données géoscientifiques, explorer le territoire congolais à la recherche de gisements encore non découverts, et développer des mines de classe mondiale;

Considérant qu'en juin 2025, la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda ont signé un accord de paix dans le cadre d'une initiative menée par le Président des États-Unis d'Amérique, Donald J. Trump;

Considérant que la République Démocratique du Congo a exprimé son désir d'attirer davantage d'investissements du secteur privé américain, notamment dans le secteur des minéraux critiques;

Considérant qu'en juillet 2025, les États-Unis ont accueilli des discussions entre des délégués de la République Démocratique du Congo et de KoBold Metals afin de faire progresser les opportunités d'investissement, de sécurité et de paix;

Considérant le Code Minier de la République Démocratique du Congo spécialement dans ses dispositions concernant la participation de l'état congolais dans le capital de toute entreprise minière opérant en RDC, la transformation pour favoriser la chaîne de valeur locale ;

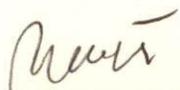
Considérant la nécessité de la mise en œuvre pour tout projet minier d'un Plan de Développement Communautaire (PDC) et d'un Plan Environnemental et Social (PES) conformes aux normes internationales (IFC, EITI);

Par conséquent, la République Démocratique du Congo et KoBold Metals conviennent de ce qui suit:



1. La République Démocratique du Congo et KoBold Metals coopéreront afin de fournir un accès public et gratuit aux données géoscientifiques historiques via le Service Géologique National du Congo (SGNC), dans l'intérêt de tous.
2. KoBold Metals lancera un programme d'exploration minérale à grande échelle en RDC, en utilisant des technologies parmi les plus avancées au monde pour identifier des gisements de minéraux critiques destinés à être développés en mines de classe mondiale.
3. **La République Démocratique du Congo soutiendra l'initiative de KoBold Metals visant à acquérir et développer le gisement de lithium de Roche Dure situé à Manono, en RDC, afin que les différends ayant bloqué le développement soient résolus par KoBold Metals et que la population congolaise bénéficie des avantages d'une nouvelle mine.** Les modalités du partenariat entre la République Démocratique du Congo et KoBold Metals pour développer cette nouvelle mine seront l'objet des discussions entre KoBold Metals, les ministères des Mines et du Portefeuille du gouvernement congolais ainsi que de la Cominière.
4. Dans chacun de ces domaines de coopération, la République Démocratique du Congo et KoBold Metals agiront rapidement et avec transparence, dans l'intérêt de tous.
5. Afin d'accélérer l'accès libre aux données géoscientifiques, KoBold Metals déploiera une équipe aux archives géologiques de la RDC conservées au Musée royal de l'Afrique centrale pour commencer la numérisation des documents avant le 31 juillet 2025.
6. Afin d'accélérer son programme d'exploration minière à grande échelle, KoBold déposera des demandes de permis d'exploration couvrant plus de 1 600 kilomètres carrés de terrain en RDC avant le 31 juillet 2025.
7. Afin d'accélérer son initiative d'acquisition et de développement du gisement de lithium de Roche Dure, la République Démocratique du Congo désignera un envoyé spécial chargé de faciliter cette initiative de KoBold avant le 31 juillet 2025.

Pour la République Démocratique du Congo
Ministre des Mines


Pour KoBold Metals
Director General
KoBold Exploration DRC S.A.